



Riche de plus de 350 ans d'histoire, La Prairie offre une qualité de vie orientée vers la famille, les jeunes et les aînés. Dynamique grâce à de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisir, elle mise sur un développement économique durable pour maintenir un niveau de taxation compétitif. Ses nombreux attraits touristiques, son Site patrimonial déclaré, ses parcs de conservation, son marché public et sa proximité avec le fleuve Saint-Laurent constituent quelques-uns de ses atouts indéniables. Située en Montérégie, dans la MRC de Roussillon, La Prairie est une ville en plein essor, résolument tournée vers l'avenir, qui compte 26 380 habitants.



MEMBRES CITOYENS

Table culturelle

(2^e affichage)

Description du comité

La Table culturelle relève du conseil municipal. Elle est composée de six (6) représentants d'organismes provenant du territoire ainsi que de deux (2) élu(e)s et est assistée par des employés municipaux. Cette Table a pour mandat d'étudier et de faire des recommandations au conseil municipal dans le but de :

- permettre aux conseillers désignés à la Table culturelle de valider et de soutenir les actions mises de l'avant auprès de l'ensemble du conseil de la Ville;
- promouvoir les actions culturelles faites par la Ville et ses partenaires auprès des citoyens;
- favoriser le réseautage auprès des divers intervenants et des acteurs culturels de la Ville;
- encourager le développement de partenariats entre les différents intervenants et les acteurs culturels dans la réalisation et la coordination d'événements ou d'activités;
- assurer une veille sur les nouveautés culturelles et permettre le partage des bons coups.

Durée du mandat

Deux (2) années par mandat, renouvelable.

Statut des membres

L'implication des membres citoyen(ne)s est bénévole.
Le rôle de cette Table est strictement consultatif.

Qualifications et exigences

Les citoyen(ne)s membres de la Table devront :

- être citoyen(ne)s de la Ville de La Prairie ou posséder une entreprise au sein de cette dernière;
- être disponibles afin de participer aux réunions semestrielles. La durée moyenne d'une réunion est d'environ une heure et demie et se tient le lundi de 15 h à 16 h 30. Le calendrier des rencontres sera envoyé en début de mandat;

- avoir une bonne connaissance du territoire municipal;
- participer activement aux réunions, être dynamiques et innovateurs;
- avoir une expertise ou un intérêt marqué pour la culture, le patrimoine, la vie communautaire ainsi que les arts comme la danse et la musique;
- prendre connaissance des documents;
- participer activement aux discussions et aux échanges de façon constructive et respectueuse pour le bien de la Ville;
- respecter la confidentialité des informations et des renseignements transmis et reçus dans le cadre de cette Table.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature (curriculum vitae, lettre de motivation et autres documents pertinents) au plus tard le vendredi 4 novembre 2022.

par courriel : mairie@ville.laprairie.qc.ca

par la poste : Mairie, Ville de La Prairie
604, boulevard Taschereau, La Prairie (Québec) J5R 1V1

par télécopieur : 450 444-6636

Le conseil municipal procédera à la nomination des nouveaux membres de la Table culturelle en choisissant parmi les candidatures reçues. Un suivi sera fait à l'ensemble des candidats.